

avec l'appui technique
du bureau d'étude :



SERVICE GRATUIT

PROTÉGER MON HABITATION FACE AUX INONDATIONS

A quel(s) risque(s) suis-je exposé ?

A quelles conséquences
puis-je m'attendre ?

Comment limiter les dommages
sur mon logement et mes biens
et mieux me protéger ?



Plus d'informations sur
www.observatoire-neste.fr

**Éligible à la démarche, faites réaliser un diagnostic de
vulnérabilité de votre logement et obtenez des aides
pour l'adapter au risque inondation**

avec le soutien financier de :



Le Pays des Nestes vous accompagne dans le cadre du PAPI*

Pourquoi réaliser un diagnostic ?

- **Évaluer mon exposition aux risques d'inondation** et mettre en place **des solutions adaptées** pour me protéger ainsi que mon logement
- **Bénéficier d'une expertise gratuite, personnalisée et confidentielle**, entièrement pris en charge par le PETR du Pays des Nestes et les partenaires financiers (Etat et Europe)
- Obtenir dans le cadre de cette démarche **un financement des travaux préconisés jusqu'à 80%** des dépenses éligibles

Mon diagnostic, mode d'emploi

1. **Je vérifie mon éligibilité** auprès du PETR du Pays des Nestes :
 - a. Soit mon logement est situé en zone inondable (voir www.observatoire-neste.fr)
 - b. Soit j'ai vécu une inondation
2. **Je m'inscris** via le **formulaire papier** disponible en mairie ou via le **formulaire en ligne** grâce au QR Code
3. Le bureau d'étude ARTELIA mandaté me contacte pour organiser un **rendez-vous et une visite sur site de mon logement**. Je prévois une **intervention d'environ 1 heure**.
4. **3 semaines après la visite**, je reçois par mail ou courrier un **rapport de diagnostic personnalisé indiquant les risques auxquels je suis soumis et les travaux préconisés pour me protéger**.
5. Un temps d'échange avec le diagnostiqueur vous sera proposé pour répondre à vos questions. **Je choisis ou non de réaliser les travaux préconisés dans mon diagnostic**.



Pour plus d'informations, participez aux réunions publiques !

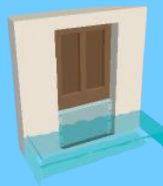
Un accès aux financements facilité

Si je souhaite réaliser les travaux préconisés, **ARTELIA me conseille dans le montage de mon dossier de subvention jusqu'à l'obtention des aides**.

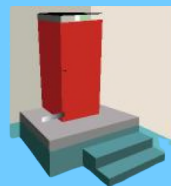
Exemple de mesures financées :



Aménager un étage refuge



Installer un batardeau



Réhausser les équipements



Pour vous inscrire, scannez le QR Code ou remplissez le formulaire papier

Pour toute information sur la démarche :

Antoine CHABAS, animateur PAPI Neste 2



papi@paysdesnestes.fr



07 85 82 93 58



www.observatoire-neste.fr